

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2018. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 118 118,03 €, les dépenses de fonctionnement 2018 à 93 559,30 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (24 558,73 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	24 249,84	Excédent reporté	12 670,91
Dépenses de personnel	43 546,21	Remboursement de charges	3 867,15
Atténuations de produits	6 618,69	Recettes des services	11 354,59
Dépenses de gestion courante	13 005,85	Impôts et taxes	42 559,28
Dépenses financières	4 448,71	Dotations et participations	41 534,95
Ecritures d'ordre entre sections	1 690,00	Recettes de gestion courante	5 592,48
		Recettes exceptionnelles	538,67
Total	93 559,30	Total	118 118,03

- c) La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) apporte 32 293,00 € à la commune.

- d) L'excédent reporté, les impôts et taxes et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (urbanisme...).

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA), des taxes perçues sur les permis de construire (taxe d'aménagement) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	13 083,43	Solde d'investissement reporté	9 847,16
Dépôts & cautionnements reçus	400,00	FCTVA	6 873,92
Réseaux de voirie	3 251,40	Taxe d'aménagement	342,41
Installations de voirie	877,86	Subventions	11 619,07
		Dépôts & cautionnements reçus	400,00
		Ecritures d'ordre entre sections	1 690,00
Total	17 612,69	Total	30 772,56

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2018: il reste des dépenses engagées à mandater. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 23 200,00 € en dépenses.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 40 812,69 €. L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 10 040,13 €) Il devra être couvert, en 2019, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

4 – L'état de la dette au 31 décembre 2018

- a) Il reste quatre emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 146 954,62 €.



Le Maire,

[Signature]

LAPLACE Dominique